

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté portant permis de stationnement (travaux)
N° T126/2024

Monsieur le Maire de la commune de Corneilla-del-Vercol

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Monsieur MARILL Didier en date du 19 novembre 2024, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public n° 8, Rue des Roses;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le mercredi 11 décembre 2024 de 8h00 à 18h00, Monsieur MARILL Didier est autorisé à procéder à un déménagement au n° 8, Rue des Roses.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement pour le camion de déménagement au droit de la propriété ;
- circulation : la circulation sera déviée par rétrécissement de la chaussée au droit de la parcelle, et pourra être interrompue selon les besoins ;

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Monsieur MARILL Didier occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 - Monsieur le maire de la commune de **Corneilla-del-Vercol**, Toutes les forces de police sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Corneilla-del-Vercol, le 21 novembre 2024



Le Maire,

Christophe MANAS

Notification sera faite à l'intéressé.